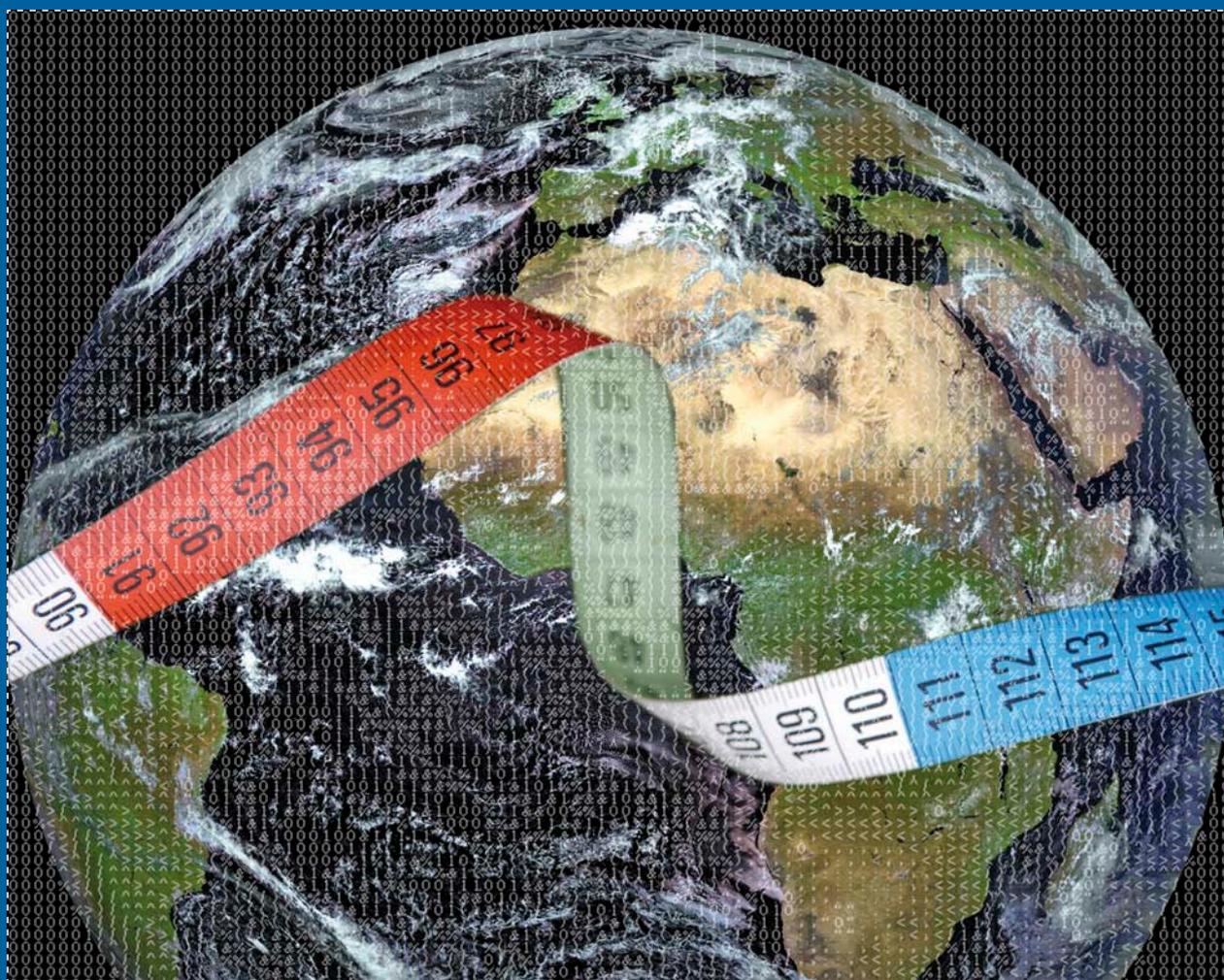


> Critères de qualité applicables aux informations environnementales

Définition et application au compte rendu sur la charge écologique de la consommation et de la production



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

> Critères de qualité applicables aux informations environnementales

Définition et application au compte rendu sur la charge écologique de la consommation et de la production

*Synthèse de la publication: «Qualitätsanforderungen an Umweltinformationen»
www.bafu.admin.ch/uw-1119-d*

Impressum

Editeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteurs

Regina Schwegler, Rolf Iten (Infras), Max Grünig, Benjamin Boteler (Ecologic), Josef Känzig (Effizienzagentur Schweiz AG), Andreas Hauser (OFEV)

Accompagnement à l'OFEV

Josef Känzig (conduite), Andreas Hauser, Loa Buchli, Marie-Amélie Ardiot, Norbert Egli, Saskia von Gunten, Martina Moser, Kathrin Schlup, Anna Wälty, Kuno Zurkinden

Référence bibliographique

Schwegler R., Iten R., Grünig M., Boteler B., Känzig J., Hauser A. 2011: Critères de qualité applicables aux informations environnementales. Définition et application au compte rendu sur la charge écologique de la consommation et de la production. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1119: 14 p.

Graphisme, mise en page

Ursula Nöthiger-Koch, 4813 Uerkheim

Traduction (résumé)

Anne-Catherine Trabichet, Strasbourg (F)

Photo de couverture

© Meteosat / swisstopo, NPOC

Téléchargement au format PDF

www.bafu.admin.ch/uw-1119-f

(il n'existe pas de version imprimée)

Cette synthèse est également disponible en anglais.

Le rapport complet a été publié en allemand.

Commande de la version imprimée du rapport en allemand

OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 325 50 50, fax +41 (0)31 325 50 58,

verkauf.zivil@bbl.admin.ch

Numéro de commande: 810.300.124d

www.bafu.admin.ch/uw-1119-d

> Avant-propos

En comptabilité, le principe de la représentation fidèle de la réalité (*True and Fair View*) est premier: les comptes doivent refléter la situation réelle du patrimoine, des finances et des bénéfices de l'entreprise. Dans le cas contraire, les conséquences pour les acteurs du marché sont lourdes.

La transmission d'une vue d'ensemble fiable est essentielle aussi en matière d'informations sur la charge écologique de la consommation et de la production. Dans le cadre des travaux de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) visant à améliorer l'information relative aux conséquences écologiques de la consommation et de la production en Suisse, la présente étude propose donc des critères de qualité applicables aux informations environnementales et reposant sur le principe de la représentation fidèle de la réalité.

Cette publication s'adresse principalement aux personnes et aux organisations chargées de publier et d'expertiser des informations environnementales relatives à des produits, entreprises ou économies nationales. Il est en effet indispensable de disposer d'une vue d'ensemble fiable de la charge écologique de la consommation et de la production pour pouvoir mener une politique environnementale cohérente.

Les consommateurs et les producteurs sont eux aussi amenés à prendre quotidiennement des décisions ayant des répercussions sur l'environnement. S'ils disposent de nombreuses informations très diverses sur les émissions et la consommation de ressources, il leur est souvent difficile de se faire une idée générale de la situation, ce qui est pourtant nécessaire pour s'assurer qu'un avantage environnemental dans un domaine n'est pas neutralisé par des dommages dans d'autres secteurs.

En matière d'informations environnementales relatives à des produits, entreprises ou économies nationales, il est donc capital de prendre en compte l'ensemble des pressions et impacts environnementaux générés tout au long du cycle de vie et de mettre l'accent sur une vue d'ensemble fiable. C'est sur ces exigences que se concentre la présente publication.

Bruno Oberle
Directeur
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

> Synthèse

1. Contexte, objectif et contenu

La population ainsi que les responsables politiques et économiques reçoivent toutes sortes d'informations concernant les effets de leur consommation et de leurs activités économiques sur l'environnement et le climat. Toutefois, ces informations ne reflètent pas toutes fidèlement la réalité et leur nombre risque de faire perdre la vue d'ensemble. Des améliorations environnementales ponctuelles sont ainsi régulièrement mises en évidence, alors qu'elles n'ont qu'une influence insignifiante sur la charge écologique globale. En outre, l'amélioration des rendements, bien qu'elle se répercute positivement sur la charge écologique spécifique de l'activité ou du produit concerné, est souvent neutralisée par la croissance de la consommation qui entraîne une augmentation de la charge globale. Il est donc difficile de savoir si, de manière générale, nous évoluons vers une charge écologique supportable par l'environnement et donc durable.

Contexte

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est en train de mettre en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'information relative aux conséquences écologiques de la consommation et de la production en Suisse et donc la transparence du marché dans ce domaine.

La présente étude entend définir des critères de qualité et les appliquer au compte rendu sur la charge écologique de la consommation et de la production. Son objectif premier est d'améliorer la qualité et la comparabilité des informations environnementales. Les informations environnementales sur lesquelles se fondent les décisions des acteurs économiques ainsi que des responsables politiques chargés de l'environnement et des ressources doivent donner une représentation fidèle de la réalité (*True and Fair View*). Pour fixer des domaines d'action prioritaires, il faut par exemple pouvoir comparer la charge écologique de différents secteurs de l'économie et de la consommation d'un bout à l'autre du cycle de vie des produits.

Objectifs

Les rapports alliant environnement et économie et publiés par les pouvoirs publics, les institutions de recherche, les milieux économiques ou d'autres organisations sont de qualité variable et ne peuvent généralement pas être comparés. Souvent, ils ne reposent pas sur des critères de qualité explicites. Lorsque de tels critères existent, ils ne sont pas uniformes, restent très généraux et ne sont pas spécifiques à ce type de comptes rendus. Pour améliorer cette situation, la présente étude définit des critères de qualité adaptés aux comptes rendus associant les aspects environnementaux et économiques.

Des mesures concrètes sont également proposées aux milieux politiques et administratifs en vue de promouvoir le respect de ces critères aux échelons national et international.

Adoption des critères de qualité d'une représentation fidèle de la réalité

Les critères de qualité sont ensuite appliqués à un exemple concret: ils servent de base à une comparaison de différentes méthodes de compte rendu sur la charge écologique de la consommation et de la production d'une économie nationale. Ils permettent d'évaluer les avantages et les inconvénients de ces diverses approches et de faire ressortir leurs atouts et leurs faiblesses méthodologiques ainsi que les limites de leur utilisation.

Application à différentes méthodes de compte rendu associant environnement et économie

La comparaison des différentes approches débouche enfin sur des recommandations concernant leur capacité à fournir une vue d'ensemble des pressions et impacts environnementaux¹ effectifs.

2. Critères de qualité applicables aux informations environnementales et garantissant le reflet fidèle de la réalité

L'élaboration de critères de qualité doit tenir compte du fait que les relations à présenter dans les comptes rendus sont multiples et extrêmement complexes. Il ne sera donc jamais possible d'établir un cadre normatif qui prévoie toutes les situations et éventualités et fournisse ainsi une vue d'ensemble fiable. Ce problème nous est connu par les rapports sur l'état des finances, qui doivent, pour refléter fidèlement la réalité, transmettre une vue d'ensemble plutôt que respecter entièrement tous les critères formels.

Représentation fidèle de la réalité: norme générale pour les rapports financiers

Le principe de la représentation fidèle de la réalité, qui sert déjà de norme générale en matière de comptabilité, fait donc figure d'objectif adéquat pour la définition de critères de qualité généraux applicables aux comptes rendus associant environnement et économie. En comptabilité, ce principe est premier: les comptes doivent refléter la situation réelle du patrimoine, des finances et des bénéfices de l'entreprise.

La présente étude transpose ce principe aux comptes rendus associant environnement et économie. Lorsque cela était nécessaire et judicieux, d'autres exigences ont également été prises en considération, notamment celles déjà imposées à ces systèmes de compte rendu ou celles formulées pour les activités statistiques.

Principes de base pour l'élaboration des critères de qualité

Transposée au compte rendu sur l'environnement, la notion de représentation fidèle de la réalité peut être définie ainsi: dans les systèmes de comptes rendus associant environnement et économie, la représentation fidèle de la réalité correspond à une image fiable et intelligible des pressions et impacts environnementaux effectifs générés par les économies nationales, les entreprises et les produits. Elle doit notamment identifier l'ensemble des effets environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des ressources à l'élimination, en passant par la production et l'utilisation. Les calculs et évaluations des impacts environnementaux doivent être exposés de manière transparente.

Définition de la représentation fidèle de la réalité dans les comptes rendus associant environnement et économie

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des critères de qualité proposés pour garantir une représentation fidèle de la réalité dans les comptes rendus associant environnement et économie.

¹ Définition des pressions et des impacts (modèle DPSIR): www.bafu.admin.ch/umwelt/status/04561/index.html?lang=fr.

Tab. 1 > Critères de qualité applicables aux informations environnementales (concernant la charge écologique des économies nationales, des entreprises et des produits) et garantissant le reflet fidèle de la réalité

1. Caractère significatif de l'information pour les décisions qu'elle influencera	Critères fondamentaux
2. Priorité à la vue d'ensemble Transmission d'une image correspondant à la situation réelle. Prise en compte de l'ensemble des pressions et impacts environnementaux pertinents tout au long du cycle de vie et si possible au lieu de leur apparition. ²	
3. Fiabilité <ul style="list-style-type: none"> • crédible (p. ex. certifié par un tiers) • scientifiquement fondé 	Critères complémentaires
4. Transparence <ul style="list-style-type: none"> • traçable • vérifiable 	
5. Intelligibilité	
6. Cohérence et comparabilité <ul style="list-style-type: none"> • cohérent (non contradictoire) • stable • utilisable à différentes échelles • normalisable, extensible et adaptable 	
7. Disponibilité des informations	
8. Actualité	

Les critères sont classés par ordre de priorité: les deux premiers (caractère significatif de l'information, priorité à la vue d'ensemble) correspondent aux exigences fondamentales posées aux comptes rendus associant environnement et économie, alors que les cinq suivants (fiabilité, transparence, intelligibilité, cohérence et comparabilité, disponibilité des informations et actualité) constituent principalement des préalables à ces deux critères fondamentaux.

Le premier critère, «caractère significatif de l'information pour les décisions qu'elle influencera», implique qu'un compte rendu environnemental présente sous une forme compréhensible toutes les informations nécessaires à la prise de décisions. Une information est significative lorsqu'elle permet à des responsables de prendre une décision qui avantagent l'environnement de manière significative. A contrario, l'omission ou la présentation lacunaire de ces informations rendraient les décisions utiles au plan écologique plus difficiles à prendre. Ainsi, comme la plus grande part de la charge écologique de la Suisse est causée à l'étranger par nos importations, celles-ci ne peuvent pas être laissées de côté si l'on veut refléter fidèlement la réalité à l'échelon de l'économie nationale. Ce premier critère suppose aussi que les informations fausses ou ambiguës ne soient pas retenues.

Caractère significatif de l'information pour les décisions qu'elle influencera

Le deuxième critère, «priorité à la vue d'ensemble: transmission d'une image correspondant à la situation réelle», implique que la teneur informative réelle soit prioritaire

Priorité à la vue d'ensemble

² L'analyse et la documentation contrôlable doivent en particulier prendre en compte l'ensemble des pressions et impacts environnementaux tout au long du cycle de vie. Les résultats destinés au grand public peuvent être simplifiés, dans la mesure où on peut démontrer que la compaction de l'information vise une représentation fidèle de la réalité et favorise des décisions permettant de préserver l'environnement.

sur le respect des différents critères ou exigences formelles. Ainsi, la comparaison, même exacte et sur toute la filière de production, entre les émissions de gaz à effet de serre des biocarburants des carburants traditionnels ne répond pas aux exigences d'une représentation fidèle de la réalité, car des aspects importants pour l'environnement, tels que la consommation d'eau et de sol et les éventuelles atteintes dues aux pesticides, ne sont pas pris en compte. Pour garantir une vue d'ensemble, il faut respecter le principe selon lequel «il vaut mieux être à peu près juste que précisément faux». Le cas échéant, les rapporteurs sont aussi tenus de compléter les critères de qualité ou de proposer des informations supplémentaires lorsque cela est important pour la vue d'ensemble. Exceptionnellement, il est même possible de s'écarter des critères existants, lorsqu'une application stricte pourrait entraîner une divergence entre la vue d'ensemble et la situation réelle. La distance prise par rapport aux critères doit alors être justifiée et indiquée de manière claire et transparente.

Pour satisfaire au critère de priorité à la vue d'ensemble, l'analyse et la documentation contrôlable doivent dans tous les cas prendre en compte l'ensemble des pressions et impacts environnementaux tout au long du cycle de vie. Les résultats destinés au grand public peuvent être simplifiés, dans la mesure où on peut démontrer que la compaction de l'information vise une représentation fidèle de la réalité et favorise des décisions permettant de conserver les ressources. Il peut parfois être judicieux d'axer la communication sur certaines phases du cycle de vie, lorsque les autres phases ne sont pas importantes pour la vue d'ensemble et la prise de décisions permettant de préserver l'environnement.

Comme en comptabilité, les informations respectant les critères d'une représentation fidèle de la réalité s'adressent principalement à des groupes d'intérêts et des porteurs de risques externes, par exemple des investisseurs ou les riverains de sites contenant des substances nocives. Les critères de qualité sont conçus de manière à pouvoir être appliqués à des informations concernant les pressions et impacts environnementaux à diverses échelles, en particulier celles de l'économie nationale (secteurs de la consommation et de l'économie), des entreprises et des produits. Mais ils peuvent aussi être utilisés pour le contrôle qualité d'autres types d'informations environnementales telles que les labels environnementaux et les éco-inventaires.

3. Mesures pour faire adopter les critères de qualité garantissant une représentation fidèle de la réalité

Il existe plusieurs possibilités d'assurer une diffusion aussi large que possible des critères de qualité applicables aux comptes rendus associant environnement et économie:

- > Dans un premier temps, les critères doivent devenir la norme en matière de bonnes pratiques et de qualité des informations relatives aux pressions et impacts environnementaux. Les services administratifs suisses peuvent donner l'exemple en reconnaissant ces critères, en les adoptant de manière contraignante en interne et en les appliquant systématiquement.

Prise en compte de l'ensemble des pressions et impacts environnementaux tout au long du cycle de vie par l'analyse et la documentation contrôlable

Domaines d'application des critères de qualité:
 > économie nationale
 > entreprises
 > produits

Adoption des critères / rôle d'exemple

> Pour que les différents acteurs puissent acquérir le savoir-faire dans ce domaine, les critères doivent être facilement accessibles et traduits dans les langues principales. Il faut d'une part mettre à disposition les approches, méthodes et instruments nécessaires, d'autre part expliquer les conditions techniques de l'application de ces critères et de leur utilisation pour le contrôle des comptes rendus, p. ex. dans un manuel. Une autre possibilité serait de donner aux auteurs de comptes rendus l'accès à une vaste banque de données satisfaisant ces critères de qualité (telle que ecoinvent data v2).

Qualification des acteurs

> Les milieux politiques et administratifs suisses peuvent susciter dans des organisations et organismes internationaux – notamment les Nations Unies, l'OCDE, la Banque mondiale, l'UE (en particulier l'AEE, la Direction générale de l'environnement et EUROSTAT) – une discussion sur la reconnaissance et l'application systématique des critères de qualité. La Suisse pourrait aussi œuvrer pour que ces institutions reconnaissent ces critères comme «normes pour une information de qualité concernant les pressions et impacts environnementaux de la consommation et de la production» dans leurs domaines d'activités et qu'elles les déclarent contraignants pour les autres acteurs.

Diffusion internationale

> Les milieux politiques et administratifs peuvent essayer de faire en sorte que les systèmes normatifs volontaires existants ou encore à créer intègrent explicitement les critères. Cela concerne notamment les systèmes de certification tels que le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE ou la famille ISO 14000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui répondent déjà implicitement à une grande partie des exigences fondamentales en matière de représentation fidèle de la réalité. L'effet contraignant de ces engagements volontaires peut se révéler considérable, surtout s'ils sont pris sous la pression de parties prenantes importantes, p. ex. clients ou bailleurs de fonds.

Ancrage dans des systèmes normatifs volontaires

> Dans certains cas, il pourrait être judicieux que les milieux politiques suisses établissent des lois et des prescriptions exigeant de manière contraignante le respect des critères de qualité par les auteurs de comptes rendus (entreprises, organisations étatiques, etc.).

Inscription dans législation

4. Application à différentes approches visant à calculer la charge écologique globale de la consommation et de la production

La présente étude propose une comparaison, sur la base des critères de qualité, de différentes approches destinées à définir la charge écologique globale de la consommation et de la production. Les approches examinées visent à déterminer et à évaluer de manière aussi complète que possible les impacts environnementaux de la production et de la consommation et à les imputer aux différents secteurs de l'économie et de la consommation.

Approches destinées à définir la charge écologique globale

On a donc cherché à savoir dans quelle mesure les approches choisies conviennent pour:

- > déterminer les pressions sur l’environnement (Pressures) dues à la consommation et à la production,
- > calculer et pondérer leurs impacts (Impacts) sur l’environnement naturel et
- > imputer pressions et impacts aux forces (Drivers) qui les causent.

Il est important que les différentes approches puissent être associées et combinées aux données des comptabilités nationales, pour faciliter l’imputation de la charge écologique aux divers acteurs (secteurs de la consommation ou de l’économie, économie dans son ensemble). Le tableau suivant présente une vue d’ensemble des approches étudiées:

Tab. 2 > Vue d’ensemble des approches visant à définir la charge écologique d’une économie nationale

Ce tableau décrit brièvement les approches méthodologiques étudiées. On distingue entre les approches visant à calculer uniquement les pressions et impacts environnementaux et celles portant sur les impacts aussi bien environnementaux, que sociaux et économiques.

Approche	Description	Principes méthodologiques
Approches visant à calculer les pressions et impacts environnementaux		
Combinaison d’une analyse entrées-sorties et d’analyses de cycle de vie (Environmentally Extended Input-Output Analysis with Life Cycle Assessment [EE-IO&LCA])	Cette approche vise à définir la totalité de la charge écologique de la consommation et de la production d’une économie nationale.	Cette approche se fonde sur des tableaux entrées-sorties (TES) économiques, sur la statistique du commerce extérieur, sur la NAMEA, sur des inventaires nationaux et des données d’écobilans. Elle s’appuie sur une approche combinant les TES et la NAMEA (cf. notamment Agence européenne pour l’environnement, 2009). Dans la perspective de la consommation, les impacts environnementaux directs et ceux découlant des importations sont attribués aux différentes fonctions de consommation. Dans la perspective de la production, les impacts environnementaux des entreprises suisses sont imputés aux différents secteurs de l’économie.
Indicateur environnemental composite	Un indicateur environnemental composite rassemble toute une série d’indicateurs. L’UE prévoit de créer un indicateur composite limité à la charge écologique sur le territoire de l’UE.	A partir des différentes données nationales, on définit pour plusieurs domaines environnementaux des indicateurs qui, à l’aide d’un système simple de pondération, sont réunis en un indicateur composite.
Empreinte écologique (EE)	L’EE mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d’eau requises pour produire les ressources nécessaires à une population sur un territoire donné et absorber les déchets, compte tenu des techniques en vigueur. Elle a été élaborée pour comparer les ressources écologiques d’un pays avec celles effectivement utilisées.	Cette approche convertit l’utilisation des ressources et les atteintes portées à la nature en unités de surface nécessaires pour produire ces ressources et absorber ces atteintes de manière renouvelable (empreinte écologique). Elle mesure aussi la biocapacité, c’est-à-dire la capacité de la nature à produire des matières premières et à neutraliser les polluants. Lorsque l’empreinte écologique d’une région et sa biocapacité sont équivalentes, cette région respecte les capacités de la nature. Elle est donc durable.
Indice de performance environnementale (IPE, Environmental Performance Index)	L’IPE fixe des valeurs cibles pour différents domaines de la politique environnementale et évalue les résultats des Etats par rapport à ces objectifs. Il mesure des évolutions et non des valeurs absolues. Il propose un classement de 163 Etats sur la base de 25 indicateurs.	Pour chaque indicateur, l’IPE fixe une valeur cible. Les pays qui l’atteignent obtiennent 100 points, le pays le plus éloigné 0. L’IPE ne fournit donc qu’une approche relative.

Approche	Description	Principes méthodologiques
Approches visant à calculer les impacts aussi bien environnementaux, que sociaux et économiques		
Indicateur de progrès véritable (IPV, Genuine Progress Indicator)	L'IPV met en parallèle le coût et l'utilité écologique et sociale des activités économiques en ajoutant à la comptabilité nationale les aspects écologiques et sociaux.	Aux données de la comptabilité nationale concernant la consommation, l'IPV ajoute au PIB la valeur estimée d'une série d'activités économiques non monétaires (tâches domestiques, bénévolat, formation supérieure, loisirs, etc.). Il prend aussi en compte des facteurs de coût supplémentaires tels que l'inégalité dans la répartition des revenus, la criminalité, la consommation de ressources et la pollution.
Indicateur de bien-être national (nationaler Wohlfahrtsindex, NWI)	Reposant sur la consommation privée, l'un des éléments de la comptabilité nationale, le NWI mesure le bien-être national à partir de l'indice de bien-être durable (Index of Sustainable Economic Welfare, ISEW) et de l'indicateur de progrès véritable (IPV).	Le NWI est un indicateur composite agrégé qui complète et corrige le produit intérieur brut (PIB): Le PIB est d'abord pondéré au moyen d'un indice de répartition des revenus. Puis on ajoute les activités économiques qui ne sont pas comprises dans le PIB, avant de retrancher celles qui réduisent le bien-être, notamment le coût des accidents de la route, les coûts environnementaux et les coûts liés au climat.
Epargne nette ajustée (ENA, Adjusted Net Savings)	Cherche à mettre en évidence le surplus de ressources dont dispose l'économie à l'issue d'un cycle annuel de production et de consommation, une fois compensée la dépréciation du capital économique, humain et naturel.	L'ENA déduit de l'épargne brute d'une économie nationale les facteurs suivants: <ul style="list-style-type: none"> • dépréciation du capital économique; • consommation de ressources naturelles; • valeur de la pollution mondiale. Elle y ajoute: <ul style="list-style-type: none"> • les investissements en capital humain (dépenses d'éducation)
Index régional de qualité du développement (Regional Quality of Development Index, QUARS)	Le QUARS mesure le bien-être et la qualité du développement des régions. Il vise à recenser les composants de la durabilité qui constituent des conditions importantes pour la qualité de vie dans une région.	Le QUARS est un indicateur composé de 45 variables écologiques, sociales et économiques classées en sept groupes: <ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Economie et travail • Droits et citoyenneté • Egalité des chances • Education et culture • Santé • Participation
Indice de bien-être (Wellbeing Index, WI)	L'indice de bien-être est un indicateur de développement durable qui accorde autant de poids aux aspects écologiques et anthropocentriques. Il repose sur trois sous-indices composés eux-mêmes de différents indicateurs et critères: <ul style="list-style-type: none"> • indice de bien-être de l'écosystème (Ecosystem Wellbeing Index, EWI) • indice de bien-être humain (Human Wellbeing Index (HWI)) • indice de bien-être et de stress (Wellbeing/Stress Index) 	Pour chaque critère, le pays ou la région reçoit un nombre de points relatif compris entre 0 et 100 selon une appréciation subjective de sa performance (très bonne, bonne, satisfaisante, suffisante ou insuffisante). La moins bonne performance obtient toujours 0 points, la meilleure 100. Cette évaluation étant toujours relative, elle permet seulement de comparer des pays ou des régions.
Tableau de bord du développement durable (Dashboard of sustainability, DoS)	Le tableau de bord du développement durable combine des données concernant l'environnement, l'économie et la société pour constituer un indicateur de performance politique.	Pour chaque indicateur, une évaluation politique est réalisée et des points sont attribués selon une échelle à sept degrés (de très bon à très mauvais): Les points donnés sont relatifs autres pays ou régions étudiés. On ne peut donc pas en tirer de conclusions spécifiques ni procéder à une comparaison sur plusieurs années.
Sustainable Process Index (SPI)	Le SPI mesure la part de terrain utilisée pour des processus économiques, en comparaison avec la surface disponible. Il calcule ainsi une sorte d'«empreinte écologique», à savoir la surface naturelle requise en une année pour une activité économique.	La part de terrain requise pour la fabrication d'un produit ou la fourniture d'un service dans l'écosphère est divisée par la part de terrain statistiquement disponible par habitant pour le processus de production.

Le tab. 3 présente une évaluation – sur la base des critères de qualité visant à garantir une représentation fidèle de la réalité – des approches destinées à définir la charge écologique de la consommation et de la production d’une économie nationale.³

Tab. 3 > Evaluation – sur la base des critères de qualité visant à garantir une représentation fidèle de la réalité – des approches destinées à définir la charge écologique de la consommation et de la production d’une économie nationale ainsi que les forces qui en sont à l’origine

L’évaluation («+» bonne performance, «-» mauvaise performance, «+/-» performance moyenne) concerne l’aptitude des différentes approches à la charge écologique globale de la consommation et de la production d’une économie nationale ainsi que les forces qui en sont à l’origine. Elle ne tient pas compte de leur adéquation à décrire d’autres problématiques.

Critères de qualité en matière de compte rendu environnemental (à l’échelle de l’économie nationale, des entreprises ou des produits)	Approches destinées à calculer les pressions environnementales				Approches visant à calculer des impacts aussi bien environnementaux, que sociaux et économiques						
	EE-IOA& LCA	Indicateurs environnementaux composites	Empreinte écologique (EE)	Indice de performance environnementale (PE)	Indicateur de progrès véritable (IPV)	Indicateur de bien-être national (NWI)	Epargne nette ajustée (ENA)	Index régional de qualité du développement (OUARS)	Indice de bien-être (WI)	Tableau de bord du développement durable (DoS)	Sustainable Process Index (SPI)
1. Caractère significatif de l’information pour les décisions qu’elle influencera (l’évaluation porte sur les décisions visant à réduire la charge écologique globale)	+	+	+/-	-	-	-	-	-	+/-	-	+
2. Priorité à la vue d’ensemble: transmission d’une image correspondant à la situation réelle. Prise en compte de l’ensemble des pressions et impacts environnementaux pertinents, tout au long du cycle de vie, si possible au lieu de leur apparition.	+	-	+/-	-	+/-	+/-	+/-	-	+/-	-	+/-
3. Fiabilité • crédible (p. ex. certifié par un tiers) • scientifiquement fondé	+	+	+/-	+	+/-	+/-	+/-	-	+/-	-	+/-
4. Transparence • traçable • vérifiable	+	+	+	+	+	-	+	+/-	+/-	+	+/-
5. Intelligibilité	+	+	+	+	+	+/-	+	+/-	+	+	+/-
6. Cohérence et comparabilité • cohérence (non contradictoire) • stable • utilisable à différentes échelles • normalisable, extensible et adaptable	+/-	+/-	+	-	+/-	+/-	+/-	-	+/-	-	+/-
7. Disponibilité des informations	+	+	+/-	+/-	+/-	-	+	+	+/-	-	+
8. Actualité	+/-	+	+	+	+/-	+	+	+/-	-	+/-	+/-

Source: Infrac et Ecologic

La comparaison montre dans quelle mesure les différentes approches conviennent pour fonder des décisions visant à réduire la charge écologique globale. On constate que l’approche EE-IOA&LCA est, pour les critères essentiels «caractère significatif de

³ La présentation détaillée des approches méthodologiques et des méthodes d’évaluation figure à l’annexe C de la publication complète.

l'information pour les informations qu'elle influencera» et «priorité à la vue d'ensemble», la plus appropriée. Les approches que la comparaison fait ressortir comme moins adaptées peuvent être très bien convenir pour d'autres problématiques (p. ex. l'amélioration de l'équilibre entre écologie, société et économie). C'est à notre avis le cas de l'IPV, du NWI ou de l'ENA, ainsi que de l'indice de la planète heureuse (Happy Planet Index), qui n'a pas été étudié ici.

Les approches suivantes nous semblent les plus adaptées pour définir la charge écologique:

- > **Empreinte écologique:** L'EE est un indicateur relativement simple qui permet de représenter sommairement, pour la plupart des pays, l'évolution de la charge écologique de l'économie nationale. Elle constitue aussi un bon instrument de communication et un moyen de comparer approximativement la charge écologique de plusieurs pays. Elle doit toutefois être complétée par des observations plus détaillées, car elle ne prend en compte que les émissions de CO₂ et la consommation de terrain. La version actuelle ne considère pas l'utilisation d'énergie atomique et la consommation de réserves d'eau non renouvelables comme des effets négatifs, ce qui fausse le résultat.
- > **Approche EE-IOA&LCA:** Cette approche associe les émissions et la consommation de ressources à des données économiques et les pondère selon différentes méthodes d'évaluation, notamment celle de la saturation écologique (unités de charge écologique). Elle fournit donc une représentation complète de la charge écologique d'une économie nationale aux plans de la consommation et de la production. Grâce aux indications qu'elle donne aussi sur la charge écologique de différents secteurs de la consommation et de l'économie ou groupes de produits, elle peut en outre servir de base au monitoring d'aspects sectoriels ou spécifiques à un groupe de produits dans le cadre de la politique des ressources et de l'environnement.

5. Conclusion

Critères de qualité applicables aux informations environnementales destinées à refléter fidèlement la réalité

Selon le principe de la représentation fidèle de la réalité, les systèmes de compte rendu associant environnement et économie doivent donner une image fiable et intelligible des pressions et impacts des économies nationales, des entreprises et des produits sur l'environnement. Ils doivent notamment présenter l'ensemble des aspects environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie et exposer de manière transparente les calculs et évaluations de la charge écologique. Les bases de décision pour les responsables des secteurs privé et public pourront être considérablement améliorées si l'on s'efforce de promouvoir des comptes rendus de qualité, comparable les uns avec les autres.

Approches appropriées pour déterminer la charge écologique

Des critères de qualité pour améliorer les bases de décision

Les huit critères de qualité applicables aux informations environnementales constituent une synthèse des principales exigences en matière de compte rendu, que ce soit dans le domaine statistique ou écologique et économique. Ils sont compatibles avec les règlements de l'UE sur les informations environnementales et avec les normes de la famille ISO 14000. Ils sont très proches des critères de qualité proposés actuellement dans les directives et les initiatives de l'UE concernant les informations environnementales sur la consommation et la production. Ainsi, la publication «Orientations pour la mise en œuvre et l'application de la directive 2005/29/CE sur les pratiques commerciales déloyales» consacre un chapitre aux allégations environnementales trompeuses sur les produits ou les services. Par ailleurs, les principes directeurs de la Table ronde européenne sur la consommation et la production durables (European Food Sustainable Consumption and Production Round Table) correspondent aux critères de qualité définis dans la présente étude.

Synthèse des principales exigences en matière de qualité

Mise en œuvre de critères de qualité uniformes

Les critères de qualité visant à garantir une représentation fidèle de la réalité devraient devenir la norme en matière d'informations relatives à la charge écologique, aux échelons tant national qu'international. Dans cette optique, les autorités, offices et services administratifs ainsi que d'autres acteurs publics et privés pourraient prendre les mesures proposées dans la présente étude, en particulier dans les domaines suivants:

Encourager la mise en œuvre des critères de qualité

- > Qualification des acteurs
- > Adoption des critères / rôle d'exemple
- > Encouragement de l'adoption des critères par les acteurs
- > Ancrage dans des systèmes normatifs volontaires
- > Diffusion internationale
- > Prescriptions, contrôles, sanctions

Qualité des approches destinées à définir la charge écologique de la consommation et de la production

Etant donné les enjeux en matière de durabilité, le recours au seul PIB, indicateur limité à plusieurs points de vue, pour évaluer le bien-être n'est plus actuel. Les États ont dès lors un rôle important à jouer pour améliorer la qualité des comptes rendus environnementaux. Ils doivent aussi s'y impliquer davantage en ce qui concerne l'économie nationale et les secteurs économiques. Pour ce faire, il est important, vu le nombre d'approches et de méthodes existantes, que les États s'accordent le plus vite possible sur celles qui conviennent au traitement des différents problèmes. Pour les auteurs de la présente étude, il est pour l'instant moins utile de poursuivre les travaux méthodologiques, puisqu'il existe déjà plusieurs approches satisfaisantes.

Compléter le PIB par des indicateurs environnementaux appropriés

Il semble en outre judicieux de procéder à un compte rendu régulier à différents échelons. On pourrait ainsi envisager un relevé annuel ou bisannuel des indicateurs relativement faciles à suivre et la réalisation d'une analyse plus poussée, plus coûteuse et plus précise, p. ex. selon l'approche EE-IOA&LCA, tous les trois ans. Cela permettrait

Relever les indicateurs simples tous les ans, les indicateurs complexes moins souvent

d'éviter à moyen terme que des aspects environnementaux importants soient laissés de côté du fait de l'utilisation exclusive d'indicateurs simples. Les données de base (p. ex. données d'écobilans) peuvent être mises à jour en permanence ou selon les besoins. Les différentes méthodes d'évaluation (UCE 2006, Eco-indicator 99, ReCiPe 2008, Impact 2002+) ayant toutes leurs atouts et leurs faiblesses, nous pensons qu'il est bon de continuer à en associer plusieurs pour calculer la charge écologique, afin d'éviter autant que possible les distorsions de la vue d'ensemble.

Une méthode de calcul de la charge écologique liée aux importations est nécessaire pour tous les Etats qui font venir une grande partie de leurs biens et services de l'étranger. D'après les critères de qualité visant à garantir une représentation fidèle de la réalité et en comparaison avec d'autres approches existantes, la combinaison d'une analyse entrées-sorties, de la statistique du commerce extérieur et d'écobilans (EE-IOA&LCA) semble tout à fait adaptée.

Prendre en compte la charge
écologique liée aux importations